



Contribution - Consultation ASN - Nov 2024

Décision relative aux régimes d'autorisation et de déclaration des opérations de transport de substances radioactives sur le territoire national.

Concernant le transport de sources scellées de haute activité (SSHA) comportant les risques et inconvénients les plus élevés pour les intérêts mentionnés à l'article L. 1333-7 du code de la santé publique et les actes de malveillance,

Concernant le champ d'application des opérations (acheminement terrestre, maritime et aérien, chargement-déchargement, manutention) retenues au II de l'article 2,

le GSIEN prend note de la proposition de l'ASN de :

- mettre en place un régime de déclaration pour encadrer les opérations de transport de substances radioactives dont les enjeux de sécurité, y compris en cas de malveillance, ne justifient pas une instruction au cas par cas par l'Autorité de sûreté nucléaire car la réglementation générale encadre suffisamment ces transports ;
- de créer un régime d'autorisation pour les autres opérations de transport routier sur la voie publique, au titre des dispositions à mettre en œuvre pour lutter contre les actes de malveillance, qui permet notamment de vérifier a priori, lors de l'instruction des demandes d'autorisation, les modalités spécifiques retenues par les transporteurs ;

Cette consultation constitue aussi une occasion pour le GSIEN de ré-attirer l'attention sur l'enjeu fondamental de résilience des conteneurs de transport. Certes, la réglementation impose qu'ils soient conformes à certaines normes pour garantir leur résistance (généralement basée sur une notion de hauteur de chute) aux chocs éventuels.

Mais ces transports s'avérant être de plus en plus nombreux ou étant par exemple effectués sur autoroute à grandes vitesses, n'y a-t-il pas lieu de prendre aussi des mesures complémentaires ? (tests de résilience renforcés, limitations de vitesse de transport, etc ...)

Nous laissons à l'ANDRA et à l'ASN le soin de définir les mesures complémentaires pour réduire ce risque selon la démarche "A.L.A.R.A.".